

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mars 2025

---

**RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC781

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec son opposition à la création de la société France Médias, qui fusionnerait trois des six sociétés de l'audiovisuel public, le groupe écologiste et social propose de supprimer cet article. Gouvernement et parlementaires devraient plutôt s'atteler au renforcement de l'indépendance de l'audiovisuel public, dans un contexte de désinformation généralisée, et au renforcement des moyens qui lui sont alloués pour garantir la qualité de l'information produite. Les sociétés de l'audiovisuel public doivent également être renforcées dans la diversité des contenus qu'elles produisent.